

# VACCIN ANTIGRIPPAL, VIVANT, INTRA-NASAL

## CE QUE VOUS DEVEZ SAVOIR 2010-11

Les notices d'information sur le vaccin sont disponibles en espagnol et dans de nombreuses autres langues. Veuillez consulter : [www.immunize.org/vis](http://www.immunize.org/vis)  
Vaccine Information Statements are available in Spanish and many other languages. See [www.immunize.org/vis](http://www.immunize.org/vis)

### 1 Pourquoi se faire vacciner ?

La grippe est une maladie contagieuse.

Elle est causée par un virus qui peut être transmis par la toux, les éternuements ou les sécrétions nasales.

Tout le monde peut attraper la grippe mais c'est chez les enfants que les taux d'infection sont les plus élevés. Dans la plupart des cas, les symptômes ne durent que quelques jours. Ces symptômes comprennent :

- fièvre
- mal de gorge
- frissons
- fatigue
- toux
- maux de tête
- douleurs musculaires

D'autres maladies peuvent avoir les mêmes symptômes et sont souvent confondues avec la grippe.

L'état de santé des nourrissons, des personnes âgées, des femmes enceintes et des personnes ayant certains problèmes de santé (maladie cardiaque, pulmonaire ou rénale, ou un système immunitaire affaibli) peut être sérieusement aggravé. La grippe peut provoquer une forte fièvre et une pneumonie, et aggraver les problèmes de santé déjà présents. Chez les enfants, elle peut causer de la diarrhée et des convulsions. Tous les ans, des milliers de personnes meurent de la grippe saisonnière et un nombre encore plus important doit être hospitalisé.

En vous faisant vacciner, non seulement vous vous protégez contre la grippe mais vous évitez de la transmettre.

### 2 Vaccin antigrippal vivant, atténué (en anglais, « Live, attenuated influenza vaccine », LAIV) - (spray nasal)

Il existe deux types de vaccin contre la grippe :

1. Le vaccin antigrippal **vivant atténué**, qui contient le virus vivant de la grippe mais sous une forme atténuée (affaiblie). Il est pulvérisé dans les narines.
2. Le vaccin antigrippal **inactivé** (tué), (la « piqûre contre la grippe ») est administré par injection dans un muscle. *Ce vaccin est décrit dans une notice d'information séparée.*

Les virus de la grippe mutent constamment, c'est pourquoi il est conseillé de se faire vacciner tous les ans. Chaque année, les chercheurs s'efforcent de faire correspondre les virus contenus dans les vaccins à ceux qui ont le plus de chance de causer la grippe cette année-là.

Le vaccin de 2010 – 2011 offre une protection contre la grippe A/H1N1 (pandémique) et contre deux autres virus : le virus de la grippe A/H3N2 et le virus de la grippe B. Il n'a aucun effet contre d'autres virus.

Il faut attendre jusqu'à 2 semaines après la vaccination pour être protégé. Cette protection dure un an environ.

Le vaccin antigrippal vivant atténué ne contient ni thimérosal ni autre agent de conservation.

### 3 À qui peut être administré le vaccin antigrippal vivant atténué ?

Le vaccin antigrippal vivant atténué est recommandé aux personnes en bonne santé (enfants, adultes et femmes qui ne sont pas enceintes) de **2 à 49 ans** (les catégories de personnes auxquelles il est déconseillé sont indiquées au numéro 4, ci-dessous).

Les personnes qui ont été vaccinées contre la grippe H1N1 (pandémique) en 2009, ou qui ont contracté la grippe pandémique en 2009, doivent quand même se faire vacciner contre la grippe saisonnière de 2010-2011.

### 4 Certaines personnes ne doivent pas recevoir le vaccin antigrippal vivant atténué

Le vaccin antigrippal vivant atténué n'est pas conseillé à tout le monde. Les personnes appartenant aux catégories suivantes ne doivent pas recevoir le vaccin antigrippal inactivé (piqûre contre la grippe) :

- **Les adultes âgés de 50 ans ou plus, et les enfants de 6 à 23 mois.** (Les enfants de moins de 6 mois ne doivent pas être vaccinés, quel que soit le vaccin.)
- Les enfants de moins de 5 ans qui sont asthmatiques ou qui ont eu au moins un épisode de respiration sifflante au cours de l'année écoulée.
- Les femmes enceintes.
- Les personnes présentant des problèmes de santé à long terme, notamment
  - maladie du cœur
  - maladie rénale ou du foie
  - maladie pulmonaire
  - maladie métabolique, comme le diabète
  - asthme
  - anémie et autres maladies du sang
- Toute personne présentant certains troubles musculaires ou nerveux (comme l'épilepsie ou l'infirmité motrice cérébrale) susceptibles d'entraîner des troubles de la respiration ou de la déglutition.
- Toute personne dont le système immunitaire est affaibli.
- Toute personne en contact étroit avec quelqu'un dont le système immunitaire est gravement affaibli, nécessitant des soins dans un environnement protégé (par exemple, une unité de transplantation de moelle osseuse). *Les personnes en contact étroit avec d'autres personnes dont le système immunitaire est affaibli (par exemple, celles qui sont infectées par le VIH) peuvent recevoir le vaccin antigrippal vivant atténué.*
- Les enfants ou adolescents recevant un traitement à long terme à base d'aspirine.

Si vous avez des allergies graves (entraînant un risque de décès), informez-en votre prestataire de soins. Les réactions allergiques au vaccin contre la grippe sont rares.

- Le vaccin contre la grippe est cultivé dans des œufs. Les personnes présentant des **allergies graves aux œufs** ne doivent pas être vaccinées contre la grippe.
- Si vous présentez des allergies graves à un composant d'un vaccin quel qu'il soit, vous ne devez pas être vacciné(e).
- Si vous avez déjà eu une réaction sévère après une dose de vaccin contre la grippe, informez-en votre prestataire de soins.

Indiquez à votre prestataire de soins si vous avez déjà eu le syndrome de Guillain-Barré (un type de paralysie grave, également appelée SGB). Il pourra vous aider à déterminer si le vaccin vous est recommandé.

Dites à votre prestataire de soins si vous avez reçu d'autres vaccins au cours des 4 dernières semaines.

Toute personne ayant des problèmes nasaux suffisamment sérieux pour rendre la respiration difficile, comme par exemple un nez très bouché, devrait être vaccinée par injection (piqûre contre la grippe).

Les personnes qui sont modérément à gravement malades doivent en principe attendre d'avoir retrouvé la santé avant de se faire vacciner contre la grippe. Si vous êtes malade, demandez à votre prestataire de soins si vous devez reporter la vaccination. En principe, les personnes atteintes de maladies légères peuvent être vaccinées.

## 5 Quand devrais-je me faire vacciner contre la grippe ?

Si vous vous faites vacciner dès que le vaccin est disponible, vous serez protégé(e) si la saison de la grippe arrive tôt, mais vous pouvez vous faire vacciner tant que la grippe est présente dans votre communauté.

Bien que la grippe puisse se déclarer n'importe quand, dans la plupart des cas, elle apparaît de novembre à mai. Les récentes saisons de grippe se situaient entre janvier et février. En général, quelle que soit l'année, une vaccination faite en décembre, ou même plus tard, sera quand même bénéfique.

Les adultes et les enfants de plus de 9 ans ont besoin d'une dose de vaccin par an. Certains enfants de moins de 9 ans ont besoin de deux doses pour être protégés. Renseignez-vous auprès de votre prestataire de soins.

Le vaccin contre la grippe peut être administré en même temps que d'autres vaccins.

## 6 Quels risques présente le vaccin antigrippal vivant atténué ?

Comme tous les médicaments, un vaccin peut causer de sérieux problèmes, comme des réactions allergiques graves. Toutefois, le risque qu'un vaccin entraîne des conséquences graves, voire le décès, est extrêmement faible.

Il est très rare que les virus vivants du vaccin contre la grippe soient transmis d'une personne à l'autre. Même dans ce cas, il est peu probable qu'ils déclenchent une maladie.

Le vaccin antigrippal vivant atténué est créé à partir d'un virus affaibli et ne provoque pas la grippe. Il peut toutefois occasionner de légers symptômes chez les personnes auxquelles il est administré (voir ci-dessous).

### Problèmes légers :

Les troubles suivants ont été signalés chez certains enfants et adolescents de 2 à 17 ans :

- écoulement nasal, congestion nasale ou toux
- maux de tête et douleurs musculaires
- douleur abdominale ou (occasionnellement) vomissements ou diarrhée
- fièvre
- respiration sifflante

Les troubles suivants ont été signalés chez certains adultes de 18 et 49 ans :

- écoulement nasal ou congestion nasale
- toux, frissons, fatigue/faiblesse
- mal de gorge
- maux de tête

### Problèmes graves :

- Les réactions allergiques entraînant un risque de décès sont extrêmement rares. Elles apparaissent généralement entre quelques minutes et quelques heures après la vaccination.
- Lorsque des réactions rares à un produit surviennent, il faut souvent attendre que des milliers, voire des millions de personnes l'aient

utilisé avant que ces réactions ne soient identifiées. Des millions de doses de vaccin antigrippal vivant atténué ont été distribuées depuis que la licence a été accordée, et ce vaccin n'a été associé à aucun problème sérieux.

L'innocuité des vaccins fait toujours l'objet d'une surveillance. Pour en savoir plus, veuillez consulter les sites suivants :

[www.cdc.gov/vaccinesafety/Vaccine\\_Monitoring/Index.html](http://www.cdc.gov/vaccinesafety/Vaccine_Monitoring/Index.html)  
et

[www.cdc.gov/vaccinesafety/Activities/Activities\\_Index.html](http://www.cdc.gov/vaccinesafety/Activities/Activities_Index.html)

## 7 Et en cas de réaction sévère ?

### À quoi dois-je être attentif(ve) ?

Un état inhabituel, comme une forte fièvre ou des changements du comportement. Les signes d'une réaction allergique grave peuvent comprendre : difficultés à respirer, enrouement ou respiration sifflante, urticaire, pâleur, faiblesse, battements rapides du cœur ou étourdissements.

### Que dois-je faire dans ce cas ?

- Appelez** un médecin, ou emmenez immédiatement la personne chez un médecin.
- Expliquez** au médecin ce qui s'est passé, à quelle heure et à quelle date, et indiquez quand le vaccin a été administré.
- Demandez** à votre prestataire de soins de signaler cette réaction en remplissant un formulaire du système de signalement des effets indésirables du vaccin (Vaccine Adverse Event Reporting System, VAERS). Vous pouvez également transmettre ce rapport via le site Web du VAERS à l'adresse suivante : [www.vaers.hhs.gov](http://www.vaers.hhs.gov), ou en appelant le **1-800-822-7967**.

*Le VAERS ne fournit aucun conseil médical.*

## 8 Programme national pour la compensation des préjudices causés par les vaccins (National Vaccine Injury Compensation Program, VICP)

Le programme VICP a été créé en 1986.

Les personnes qui pensent avoir subi un préjudice à cause d'un vaccin peuvent se renseigner sur le programme et sur le dépôt d'une réclamation en appelant le **1-800-338-2382**, ou en consultant le site Web du VICP à l'adresse suivante : [www.hrsa.gov/vaccinecompensation](http://www.hrsa.gov/vaccinecompensation).

## 9 Comment en savoir davantage ?

- Renseignez-vous auprès de votre prestataire de soins. Il peut vous fournir la notice d'utilisation du vaccin ou vous suggérer d'autres sources d'information.
- Appelez les services de santé locaux, ou de l'État.
- Contactez les Centres pour la prévention et le contrôle des maladies (Centers for Disease Control and Prevention, CDC) :
  - Appelez le **1-800-232-4636 (1-800-CDC-INFO)** ou
  - Consultez le site Web du CDC à l'adresse suivante : [www.cdc.gov/flu](http://www.cdc.gov/flu)



DEPARTMENT OF HEALTH AND HUMAN SERVICES  
CENTERS FOR DISEASE CONTROL AND PREVENTION



Vaccine Information Statement (Interim)

Live, Attenuated Influenza Vaccine - French (8/10/10) U.S.C. §300aa-26  
Translation provided by New York City Department of Health and Mental Hygiene